

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 8 février 2019

5^{ème} Commission**N° CP-2019-2-5-1****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
DEUXIEME PROGRAMMATION 2019**

Résumé : Il est proposé d'approuver la deuxième programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014 2019.

5 projets structurants sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 45 512 € réparties de la façon suivante :

- CTV Florival -Vignoble-Plaine du Rhin : 25 832 € pour 3 projets ;
- CTV Thur-Doller : 19 680 € pour 2 projets.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 11 janvier 2019.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n° CG-2015-2-5-1).

Le montant des aides à allouer pour cette deuxième programmation de 5 projets structurants au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 45 512 € selon les caractéristiques suivantes.

Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

1. Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin

Projet :	11-16 Reconstruction du bâtiment Nessel
Maître d'ouvrage :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Localisation :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Numéro d'opération :	CTV01951
Montant du projet :	105 859 € HT
Montant subventionnable :	88 216 € HT
Taux :	15 %
Subvention :	13 232 €
Cofinancement :	Région Grand Est : 15 872 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-312-204142-35521-006 AP2015
Remarques :	La Ville de SOULTZMATT-WINTZFELDEN avait initialement prévu de réhabiliter le bâtiment Nessel. Or, au vu de l'état sanitaire des systèmes de captage constaté par l'Agence Régionale de Santé, la ville est contrainte de créer un nouveau point de distribution et donc un nouveau bâtiment à quelques mètres de l'ancien. La ville a ainsi sollicité le Département par courrier du 3 décembre 2018 pour ajuster l'objet de ce projet en conséquence.

Projet :	31-2 Remplacement et renforcement de la clôture de la déchetterie
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
Localisation :	PFAFFENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00825
Montant du projet :	60 000 € HT
Montant subventionnable :	60 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	12 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-731-204142-35521-006 AP2013

Projet :	31-3 Mise en place d'un gabarit d'accès véhicules légers en déchetterie
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
Localisation :	PFAFFENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00823
Montant du projet :	3 000 € HT
Montant subventionnable :	3 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	600 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-731-204142-35521-006 AP2013

2. Contrat de Territoire de Vie Thur Doller

Projet :	32-13 Création d'un espace de conservation au sein de l'Abri-mémoire d'UFFHOLTZ
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes THANN-CERNAY
Localisation :	UFFHOLTZ
Numéro d'opération :	CTV02166
Montant du projet :	72 000 € HT
Montant subventionnable :	72 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	14 400 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-314-204142-35621-006 AP2015

Projet :	12-1 Etude sur la création d'une nouvelle zone d'activités économiques à BURNHAUPT-LE-HAUT
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach
Localisation :	BURNHAUPT-LE-HAUT
Numéro d'opération :	CTV02151
Montant du projet :	13 200 € HT
Montant subventionnable :	13 200 € HT
Taux :	40 %
Subvention :	5 280 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-93-204141-35621-006 AP2015

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette deuxième programmation 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 45 512 € telles que détaillées dans le présent rapport. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT